

Tarifs des soins infirmiers Tarif OPAS, à la charge de l'assurance-maladie; durée d'intervention minimum de 10 minutes	Tarifs à l'heure
Évaluation des besoins et conseils	CHF 76.90
Soins médicaux techniques	CHF 63.00
Soins de base et soins de base psychiatriques	CHF 52.60

Tarifs des soins infirmiers Tarifs AA, AM et AI, à la charge de l'assurance-accidents/ assurance militaire, durée d'intervention minimum: 10 minutes	Tarifs à l'heure
Évaluation des besoins et conseils (AA/AM/AI)	CHF 114.96
Soins médicaux techniques AI	CHF 114.96
Soins médicaux techniques AA/AM	CHF 99.96
Soins de base (uniquement AA/AM)	CHF 90.00

Participation des patients aux coûts des prestations de soins (décision du Conseil-exécutif de Berne du 29.11.2017) La participation des patients concerne les clientes et clients de l'aide et soins à domicile (ASD/Spitex) de plus de 65 ans. Les autres clientes et clients en sont exemptés.	Tarifs à l'heure
La participation des patients aux coûts se monte au maximum à CHF 15.35 par heure et par jour. Elle est due au Canton. En cas de prestations de soins de moins d'une heure, la participation est calculée au prorata. Cette participation n'est pas remboursée par la caisse-maladie; elle est à la charge de la cliente/du client.	CHF 15.35 Montant maximum par jour

Prise en charge des coûts

- Les soins infirmiers prescrits par un médecin sont pris en charge par l'assurance de base de la caisse-maladie, une fois déduites la franchise, quote-part et la participation des patients aux coûts.
- Les prestations de soins dispensées en raison d'accident ou d'invalidité sont facturées à la charge de l'assurance-accidents/ -militaire ou de l'assurance-invalidité (AA/AM/AI).
- Pour les jours ouvrables, les interventions planifiées doivent être annulées au minimum 24 heures à l'avance et pour les week-ends ou les jours fériés 48 heures à l'avance.
- Les coûts liés aux interventions manquées (la cliente/le client n'est pas à la maison et n'a pas annoncé son absence au préalable) sont facturés, car ils ne sont pas pris en charge par l'assurance-maladie. Exception: cas d'urgence, p. ex. admission à l'hôpital.

Tarifs des autres prestations	Tarifs en CHF
Gestion des clés	De 28.00 à 38.00 par mois
Spitex-24h-Appel d'urgence	
 Liaison avec Spitex comprise Forfait d'intervention Frais d'intervention 	dès 83.00 par mois 30.00 par intervention 65.40 par heure
➤ Sans liaison avec Spitex	dès 58.00 par mois
➤ Frais d'installation et d'instructions	150.00
Interventions durant le service de piquet (y compris le service de nuit)	
Intervention de piquetFrais d'intervention	60.00 par intervention Tarifs OPAS (voir p. 1)

Prestations d'aide au ménage

BelleVie Suisse AG est une filiale de plusieurs organisations d'aide et de soins à domicile (ASD/Spitex) qui propose différentes prestations de service et de confort, comme

- aide au ménage et au jardin,
- accompagnement à domicile ou à l'extérieur,
- garde de nuit,
- beauty care,
- aide administrative.

Ces prestations ne sont pas soumises à l'OPAS et ne peuvent par conséquent pas être facturées via l'assurance de base (assurance complémentaire ou à la charge de la cliente/du client). Vous obtiendrez de plus amples informations et les tarifs en vigueur sur le site www.bellevie.ch ou par téléphone au n° 031 537 07 00.

Difficultés financières ?

Les bénéficiaires d'une rente AVS ont la possibilité de se faire conseiller gratuitement sur les assurances sociales et sur un budget auprès de PRO SENECTUTE BIEL-SEELAND, rue centrale 40, 2502 Bienne, tél. 032 328 31 11.

En cas de difficultés financières, les personnes au bénéfice d'une rente AVS ou Al peuvent au besoin faire une demande de prestations complémentaires (PC) auprès de l'agence AVS compétente.

Communes de Bienne et Evilard : Agence AVS de Bienne et environs

rue Centrale 60, 2501 Bienne

Tél. 032 326 19 41

Communes de Longeau et Perles : Agence AVS de Lengnau-Pieterlen

Dorfplatz 1, 2543 Lengnau

Tél. 032 654 71 02